

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321868-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Valérie LETARD, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Mickaël HIRAUX, Anne VANPEENE.

OBJET : Attribution d'une subvention de 2 500 € à l'Université de Lille - Colloque universitaire des 18 et 19 décembre 2023

Vu le rapport DTT/2023/479

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit), pour l'organisation du colloque international « Le Parlement et le temps » des 18 et 19 décembre 2023 ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget départemental 2023.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 47.

En raison de fonctions professionnelles exercées au sein du de l'Université de Lille, Madame MARTIN ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum.

En raison de fonctions professionnelles exercées au sein du de l'Université de Lille par un membre de sa famille, Monsieur PERIN ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum.

Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame FERNANDEZ avait donné pouvoir à Madame MARTIN. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

59 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEROEUX.

Madame LETARD (porteuse du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision et il n'est pas tenu compte du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY pour cette affaire.

Monsieur PLOUY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La responsable du Service assemblées et contrôle
de la légalité
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Vanessa VUJCIC

Demande de subvention pour manifestation scientifique
Département du Nord

Argumentaire

Nature de la manifestation

Thème : Le Parlement et le temps : approche comparée européenne

Type de manifestation : Colloque international

Dates prévisionnelles : 18 et 19 décembre 2023

Lieu de la manifestation : Conseil régional des Hauts de France

Comité d'organisation

Le comité d'organisation est composé de :

Le comité d'organisation est assisté d'un comité scientifique composé de :

Argumentaire scientifique

Résumé de la manifestation :

Les parlements sont aujourd'hui confrontés à une actualité et une urgence permanentes qui invitent le chercheur à réexaminer leur place et leurs fonctions au sein d'une démocratie qui connaît, elle aussi, des mutations profondes. Ce projet de recherche, basé sur une méthodologie éprouvée étendue à un niveau géographique inédit, interroge, à travers le facteur temporel, les fonctions classiques exercées par ces institutions héritières de notre conception moderne de la démocratie : faire la loi, contrôler le gouvernement, représenter le

peuple ou la nation. L'essence même des parlements est ici analysée dans une perspective nouvelle intégrant tous les États membres de l'Union européenne ainsi que le Parlement européen et le Parlement britannique, "mère des Parlements". A l'issue de plusieurs réunions préparatoires impliquant l'ensemble des partenaires européens et organisées en visioconférence, un colloque sera organisé à Lille en décembre 2023 sur la base de rapports nationaux et de synthèses portant sur les aspects les plus saillants du sujet. Cette manifestation scientifique constituera l'aboutissement ultime de quatre années de recherche internationale collective menée par des équipes de spécialistes de chacun des systèmes étudiés.

Objectifs visés/intérêts scientifiques :

Les objectifs de ce projet peuvent être résumés comme suit :

- 1) contribuer à la vaste et large analyse du rôle et de l'évolution des parlements dans l'Union européenne en tant qu'institution démocratique clé.
- 2) mettre en évidence un rôle incisif continu des parlements face aux nouveaux défis internes et externes dans un contexte de "dictature de l'urgence" (**Harmut ROSA, 2010**) **ayant un impact sur le fonctionnement de la démocratie jusqu'à la production et la conception de la loi elle-même ; se concentrer sur le développement des normes parlementaires dans l'Union européenne.**

La force et l'intérêt de ce projet résident dans la perspective comparative et son échelle, **la thèse originale et la portée unique, large et exhaustive de l'analyse de l'encadrement et la gestion du temps au parlement, qui demeure une institution démocratique essentielle en Europe et au-delà.**

Le sujet, sa dimension comparative et la manière dynamique dont il est abordé sont uniques à cette échelle et avec cette portée. **Cette étude est basée sur une méthodologie solide et éprouvée qui a permis d'effectuer des comparaisons juridiques et institutionnelles très objectives et dynamiques dans le cadre du droit parlementaire et constitutionnel dans un contexte de crise de la démocratie représentative, renforcée récemment par une crise sanitaire et environnementale. Le projet vise à prendre en considération l'évolution du système parlementaire dans l'espace de l'Union européenne dans le cadre des trois fonctions principales jouées par ces institutions très importantes pour la démocratie : la production de la loi, le contrôle des gouvernements et la représentation des citoyens, de la nation ou des entités locales.**

Le choix du prisme comparatif, appliqué aux fonctions reconnues aux démocraties représentatives dans leurs parlements, permet de mettre en évidence un rapport au temps qui diffère selon les systèmes juridiques et politiques en place. Le recours à ce prisme contribue également à la tension généralisée dans les parlements étudiés, très bien décrite par le sociologue allemand Harmut Rosa dans son célèbre ouvrage, *Accélération* (2010). Celle-ci provient du choc entre la nécessité de produire dans l'urgence des normes pour l'exécutif agissant sous le regard des médias et la nécessité d'avoir des débats plus longs et de meilleure qualité entre les parlementaires pour mieux informer les citoyens dans leurs prises de décision.

Cette tension met également en évidence les tensions entre la fonction de "représentation" et la fonction de "gouvernement", **qui sont souvent sources de confusion, voire d'incompréhension, pour les citoyens dans nos démocraties contemporaines.** Elle met en évidence un équilibre précaire au sein de nos démocraties représentatives, entre d'une part, l'efficacité nécessaire et attendue du gouvernement et, d'autre part, la nécessaire réflexion, le débat public et l'ouverture générale à la société civile qui sont attachés au parlement.

L'importance des études parlementaires est actuellement croissante en raison de la crise de représentation de nos démocraties. **Les sujets qui concernent ces institutions sont considérés comme essentiels pour repenser la démocratie moderne confrontée à de nouveaux dangers et crises.** La jurisprudence de la Cour constitutionnelle allemande a établi, par exemple, la centralité du Parlement en tant que siège de la souveraineté et de l'activité normative (notamment par l'arrêt BVG du 30 juin 2009 sur le Traité de Lisbonne). Le sujet est donc à la croisée de deux disciplines : le droit certes mais aussi la science politique. **Les interventions de plusieurs spécialistes de science politique lors du colloque mettront en avant cette interdisciplinarité sans laquelle le droit risquerait de n'être que descriptif et la science politique n'être que prescriptive.**

Le projet fera également la part belle aux problématiques concrètes de la gestion du temps par les assemblées et prévoit d'intégrer pleinement la pratique parlementaire. **Dans cette perspective, le projet associera aussi des praticiens issus de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements (organe consultatif de l'Union Interparlementaire pour la démocratie).** En outre, la proximité de Lille avec Bruxelles et les institutions européennes facilitera la venue de parlementaires et fonctionnaires européens désireux de participer à nos travaux. **Cette manifestation sera également ouverte aux étudiants ainsi qu'aux doctorants français et étrangers, qui pourront assister aux débats lors des deux journées du colloque en décembre 2023.**

Ce projet est l'occasion de constituer un réseau de recherche inédit en ce domaine, qui rassemble des juristes et politistes spécialistes des parlements et issus des 27 États membres de l'Union européenne ainsi que du Parlement britannique. **Il est porté non seulement par le CRDP (Centre de Recherche Droits et Perspectives du Droit) de l'Université de Lille mais aussi par l'IDP (Institut de droit public) de l'Université de Poitiers, qui sont les laboratoires co-financeurs dont sont issus les trois co-organisateur du projet, respectivement Emmanuel Cartier, Gilles Toulemonde et Basile Ridard.** Outre l'association de ces deux laboratoires des universités de Lille et de Poitiers, ce projet implique la contribution logistique et financière des laboratoires de recherche des 27 universités européennes partenaires dont sont issus les intervenants étrangers. **Chacun des laboratoires étrangers impliqués prendra en effet en charge les frais de transports de leurs membres respectifs.**

Ce projet de colloque marquera la dernière étape d'un projet de recherche collectif européen après deux précédentes études. **Une première étude sur *Le Parlement et le temps*, publiée en français en 2017 aux éditions LGDJ, portait sur cinq États membres de l'Union européenne et le Parlement européen, après un colloque de deux jours au Sénat et à l'Assemblée nationale, à Paris.** **Une deuxième étude, publiée en 2020 à la fois en français et en anglais, en partenariat avec la Fondation Robert Schuman, portait sur *L'impact de la crise sanitaire***

sur le fonctionnement des Parlements en Europe et intégrait 12 États membres de l'Union européenne.

Le partenariat avec la Fondation Schuman, think tank très actif en matière d'affaires européennes et bénéficiant d'une large audience, devrait être poursuivi pour la publication des rapports nationaux sur les parlements des 27 États membres de l'Union européenne, du Parlement européen et du Parlement britannique. Ces rapports, publiés en amont du colloque de décembre 2023, constitueront la base des interventions thématiques ciblées et des débats au cours de cette manifestation, qui qui feront ensuite l'objet d'une publication chez l'éditeur international Routledge en 2024.

A l'issue de ce projet de recherche collectif, il est envisagé de faire perdurer les partenariats ainsi noués entre tous les collègues européens pour de futurs projets de recherche mêlant droit constitutionnel et science politique afin de faire vivre la recherche comparative de niveau européen sur ces champs de recherche à moyen et long terme. La constitution d'un dossier d'ANR est à ce titre envisagée.

L'AFDC (Association Française de Droit Constitutionnel), constituée à la fois d'universitaires et de praticiens et qui était déjà au soutien du colloque de 2016, poursuit son partenariat dans le cadre du présent projet. Outre la participation de membres actifs (Julien Bonnet, Anne Levade, Philippe Blachère, Pauline Türk, Emmanuel Cartier) et l'appartenance de six de ses membres au Conseil scientifique de notre projet, dont ses trois porteurs (E. Cartier, J.-Ph. Derosier, G. Toulemonde, B. Ridard, V. Barbé, C. Geynet-Dussauze), elle apportera un soutien communicationnel et financier à la manifestation via son site internet et les réseaux sociaux. L'organisation de ce colloque a été initiée et structurée en collaboration étroite avec le Conseil scientifique de l'AFDC. L'AFDC consacrera par ailleurs une partie des travaux de son congrès trisannuel à la thématique en juin 2023 et promeut parallèlement, sous la responsabilité d'E. Cartier, un projet transposant notre projet à l'espace latino-américain, en partenariat avec l'Institut Ibéro Américain de Droit Constitutionnel (IIADC).

Le projet lillois sera aussi l'occasion de promouvoir un projet de chaire universitaire en Droit parlementaire qui sera accueillie à l'Université de Lille. Elle permettra à la fois d'accompagner l'organisation de conférences et colloques et la production de travaux académiques et « grand public » destinés à promouvoir le droit parlementaire et les questionnements autour du Parlement, institution cardinale de notre démocratie. Le projet sera aussi l'occasion de créer un site internet où il sera valorisé et sur lequel sera accueillie la base de données sur les Parlements en Europe que chaque équipe actualisera.

Publics visés

Ce colloque a pour vocation de réunir des chercheurs et enseignants-chercheurs en droit constitutionnel, en droit parlementaire et en sciences politiques. Associant également des fonctionnaires parlementaires qui pourront témoigner d'une vision de praticiens il permettra d'atteindre une connaissance très fine du sujet.

Les étudiants en master de la FSJPS et de quatrième ou cinquième année de Sciences Po ainsi que d'anciens étudiants (particulièrement ceux ayant réussi des concours de la fonction publique parlementaire) seront particulièrement intéressés par la thématique du colloque.

Besoins spécifiques

Une visite de la Maison natale du Général de Gaulle est au programme des festivités liées au colloque. Nous aimerions que des visites guidées puissent être proposées à une cinquantaine de participants durant l'après-midi du 19 décembre 2023.

Nature de la publication potentielle pressentie

Un accord de Routledge est d'ores et déjà obtenu pour une publication en langue anglaise courant 2024 des actes du colloque.

Une publication en langue française chez un éditeur juridique (Dalloz, LGDJ, Mare et Martin...) est envisagée mais elle sera conditionnée à une analyse financière ultérieure en fonction du nombre de pages requises pour l'ouvrage.

Liste des intervenants

DEPENSES	Prix unitaire	Nombre	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais de déplacement *				Subventions	
Lille - Paris -A/R 2nd Pro (échangeable sans frais)	140,00 €	5	700,00 €	Région Hauts-de-France (obtenu)	2 343,00 €
Bordeaux - Lille A/R 2nd Pro	295,00 €	1	295,00 €	Co-financeur AFDC [Association Française de Droit Constitutionnel] (obtenu)	1 000,00 €
Tickets de métro Lille	1,80 €	100	180,00 €	SCIENCES PO LILLE (demande en cours)	1 500,00 €
Sous total transport		106	1 175,00 €	INSP (obtenu)	3 000,00 €
Hébergement				Département du Nord (demande en cours)	
Nuitée par personne au tarif université sans dépassement (2 nuitées)	90,00 €	46	4 140,00 €		2 500,00 €
Sous total hébergement			4 140,00 €	Fonds propres	
Restauration (hors repas de gala)				CRDP (obtenu)	
Pause café (4)	4,50 €	350	1 575,00 €	ERDP (obtenu)	2 000,00 €
Déjeuner à 40 €/personne maximum selon tarif (2)	40,00 €	92	3 680,00 €	L'Université de Lille (obtenu)	2 400,00 €
Dîner (2)	40,00 €	92	3 680,00 €	IDP de l'Université de Poitiers (obtenu)	2 697,00 €
Sous total restauration			8 935,00 €		
Consommables et communication					
Impressions (affiches et programmes), carnets et pochettes avec les logos (https://boutique.univ-lille.fr)	500,00 €	1	500,00 €		
Kakémono avec logos Ulille, partenaires et ParTime	50,00 €	1	50,00 €		
Logo ParTime (Anata conseil Lille)	500,00 €	1			
Interprétation	3 820,00 €	2	7 640,00 €		
Autres					
Sous total consommables et communication			8 190,00 €		
TOTAL DEPENSES			22 440,00 €	TOTAL RECETTES	22 440,00 €

* Les frais de déplacement sont réduits car il a été demandé à chacun des professeurs des pays représentés au cours du colloque de faire prendre en charge par leur laboratoire leur déplacement ; Les déplacements inscrits ici au budget concernent ceux qui disposent d'une intervention plus classique lors d'un colloque



COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 18 décembre 2023

OBJET : Attribution d'une subvention de 2 500 € à l'Université de Lille - Colloque universitaire des 18 et 19 décembre 2023

L'Université de Lille, par l'intermédiaire de son Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit (CRDP), organise les 18 et 19 décembre 2023, en partenariat avec plusieurs acteurs universitaires majeurs dans ce domaine, un colloque universitaire international sur la thématique du « Parlement et le temps ».

Les parlements sont aujourd'hui confrontés à une actualité et une urgence permanentes qui invitent le chercheur à réexaminer leur place et leurs fonctions au sein d'une démocratie qui connaît, elle aussi, des mutations profondes, y compris au niveau local. Ce projet de recherche, basé sur une méthodologie éprouvée, étendue à un niveau géographique inédit, interroge, à travers le facteur temporel, les fonctions classiques exercées par ces institutions héritières de notre conception moderne de la démocratie : faire la loi, contrôler le gouvernement, représenter le peuple ou la nation. L'essence même des parlements est ici analysée dans une perspective nouvelle intégrant tous les États membres de l'Union européenne ainsi que le Parlement européen et le Parlement britannique, "mère des Parlements".

A l'issue de plusieurs réunions préparatoires impliquant l'ensemble des partenaires européens, ce colloque sera organisé sur la base de rapports nationaux et de synthèses, portant sur les aspects les plus saillants du sujet. Cette manifestation scientifique constituera l'aboutissement ultime de quatre années de recherche internationale collective menée par des équipes de spécialistes de chacun des systèmes étudiés. Ce colloque réunira au moins un enseignant-chercheur de chacun des États membres de l'Union européenne et du Royaume-Uni.

Ce colloque d'ampleur inédite est un moyen de braquer les projecteurs sur Lille et son université pour des chercheurs étrangers et une occasion formidable pour nouer des partenariats durables entre l'Université de Lille et les universités européennes. L'ambition est en effet, à terme, de profiter du réseau ainsi mis en place pour développer d'autres recherches en droit constitutionnel et en droit parlementaire avec ces partenaires.

L'Université de Lille, par l'intermédiaire de son Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit (CRDP), a sollicité du Département une subvention de 2 500 €, pour l'organisation de ce colloque (annexes 1 et 2).

Dans le cadre du soutien apporté par le Département à l'Université de Lille, il est proposé d'accéder à cette demande de financement pour le montant sollicité.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit), pour l'organisation du colloque international « Le Parlement et le temps » des 18 et 19 décembre 2023 ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP003	23006E15	71 500 €	61 500 €	2 500 €

Loïc CATHELAIN
Vice-Président